

| | |
|---|--|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2017/85 Paraphe :  |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/43</i> | |

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/09/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM et M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE – Boult aux Bois

Vu les statuts de la 2C2A notamment la compétence supplémentaire « Actions de développement de loisirs et des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la communauté de communes » ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil Communautaire du 3 octobre 2017 confiant délégation au Bureau pour examiner et attribuer toute demande de subvention, non encadrée par un dispositif spécifique tel que Toitures / Façades ou Soutien aux associations ;

Vu la demande de soutien exceptionnel présenté par l'association Maison de la Nature au cours de la réunion de la commission Sport, Vie Associative, Culture du 18/09/17 ;

Vu l'avis favorable portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € remis par la commission Sport, Vie Associative, Culture ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du contrôle de gestion en date du 21/09/17

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement d'une subvention de 8 000 € au profit de l'association Maison de la Nature pour tenir compte de son contexte financier difficile, lié à la fin du dispositif Chèque Nature de la Région mais aussi à la fin des contrats aidés
- SOULIGNE le caractère tout à fait exceptionnel de cette aide financière liée aux contextes régional et national
- DEMANDE à l'association pour les années à venir d'adapter sa gestion aux dispositifs de soutien de ses partenaires, notamment la Région Grand Est
- FIXE les modalités de versement comme suit : Versement de 80% à la notification de la subvention et le solde de 20 % sur présentation d'un bilan d'activités et d'un bilan financier avant le 31/01/2018.
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire.

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

/ 2 OCT. 2017